



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 6 mars 2025**

Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Monsieur Stéphane ENTÈME, maire et de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Date de convocation : 28 février 2025

Nombre de membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

Présents : Stéphane ENTEME, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Sylvie CHATELLIER, Richard LOPEZ, Marie-Jeanne BOUET, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-Jeanne CAILLÉ,

Absents excusés : Servane CHESNEAU, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Élisabeth CHÉREAU,

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

**2025-03-06-005 – Aides sociales**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Considérant** la situation financière de M. D. exposée lors d'un rendez-vous au CCAS le 28 janvier 2025 : Monniérois, avec une fille de 4 ans en garde alternée une semaine sur deux, M. Dano est auto-entrepreneur (revenus entre 1300€ et 1500€ avec des indemnités supplémentaires de France Travail),

**Considérant** que monsieur a une dette de 676,67€ à la mairie de La Haye-Fouassière (périscolaire et ALSH pour sa fille qui est scolarisée à La Haye-Fouassière, commune de sa mère) et des charges mensuelles d'environ 950 € et qu'il est non imposable sur les revenus de 2024,

**Considérant** que M. D. s'est engagé à présenter un projet de remboursement,

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :*

**DECIDE** d'accorder une aide financière de 350 euros

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS,  
Françoise MÉNARD

